



Enfants scolarisés en institut médico-éducatif au départ du P'tit Tour dans la Sarthe.

Au-delà des singularités, une rencontre pour tous

**Dix ans après le vote de la loi pour l'égalité des chances,
l'Usep a-t-elle réussi à relever le défi de l'inclusion des
élèves en situation de handicap dans ses rencontres ?
Les exemples de terrain incitent plutôt à l'optimisme,
même si des progrès restent à accomplir.**

APRÈS L'ÉTAPE DE LA SENSIBILISATION AU HANDICAP

Objectif inclusion

Au-delà de la sensibilisation des enfants à la « différence », l'Usep se donne à présent pour objectif d'inclure véritablement les élèves en situation de handicap dans ses rencontres sportives.

Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu dit « ordinaire » a plus que doublé : ils étaient près de 260 000 à la rentrée 2014. Une croissance en flèche due à la loi de février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et à une mobilisation sans précédent de l'Éducation nationale. Au sein de l'Usep, ce texte a également permis de prendre conscience de la nécessité de mieux répondre aux besoins de ces élèves « différents ». Très rapidement après le vote de la loi, la fédération a ainsi créé un groupe de travail « sport scolaire et handicap » et associé d'emblée à sa réflexion, outre le ministère, différents partenaires sportifs et associatifs.

SENSIBILISER

Dans un premier temps, la fédération a opté pour des opérations de sensibilisation. « Cela passait souvent par l'organisation de rencontres où l'on plaçait des élèves valides en situation de handicap, par exemple en les faisant participer à des épreuves dans un fauteuil ou en leur bandant les yeux »,

explique Patrick Morel, élu national chargé du handicap et délégué de l'Ain.

L'objectif était de leur faire expérimenter très concrètement les difficultés rencontrées par ces autres enfants, mais aussi leurs potentialités spécifiques. Production d'affiches, réalisation d'expositions, débats, ateliers philosophiques ont également contribué à cette sensibilisation, toujours dans l'idée qu'en rendant le handicap plus familier, en cessant d'en faire un tabou, on faciliterait à terme l'accueil de ceux qui en sont porteurs. Mais, après quelques années, les limites de cette approche sont apparues. « Dans nos rencontres de sensibilisation ouvertes à tous, nous proposons des activités conçues pour les personnes en situation de handicap comme le torball (un sport de ballon pour les déficients visuels) ou la sarbacane. Mais, parfois, ces activités ne correspondaient pas du tout à leur propre handicap, ce qui les mettait encore plus en difficulté ! » témoigne Renaud Bonnenfant, conseiller pédagogique EPS dans les Deux-Sèvres. « Nous sommes arrivés à la conclusion que le projet le plus pertinent consiste à rendre possible la parti-

icipation effective des élèves en situation de handicap à l'ensemble de nos rencontres, aux côtés des autres enfants, en tant que sportifs et acteurs à part entière » confirme Patrick Morel. Depuis 2012, l'inclusion est donc la nouvelle ligne de l'Usep, qui a également réorganisé le groupe de travail initial en un Pôle national sport scolaire et handicap s'ouvrant à de nouveaux partenaires : la Fédération française du sport adapté et la FF handisport, l'INS HEA (Institut d'enseignement supérieur et de recherche handicap et besoins éducatifs particuliers), la revue EPS et le Pôle ressources national sport et handicaps du ministère des Sports.

TOUS ENSEMBLE !

La réflexion engagée s'est traduite par la mise en avant d'un principe de base, sorte d'idéal à atteindre : la mixité des publics. « Il ne s'agit surtout pas de mettre en place des rencontres spéciales pour les enfants handicapés en les laissant entre eux, mais de rendre les rencontres inscrites à nos calendriers accessibles à tout enfant, porteur de n'importe quel handicap. Et cela en prévoyant les adaptations nécessaires en amont » avance Patrick Morel. « La véritable inclusion suppose en effet que tout soit prêt quand l'enfant en situation de handicap arrive sur une rencontre. Tout doit avoir été aménagé pour qu'il puisse réaliser les mêmes activités que les autres, ou tout au moins des activités de difficulté équivalente » ajoute Delphine Laude, vice-présidente de l'Usep de la Sarthe et conseillère pédagogique EPS. L'enseignante cite l'exemple d'une rencontre départementale de biathlon organisée autour de deux épreuves, tir à la sarbacane et course à pied sur un parcours d'obstacles : « Pour le tir à la sarbacane, il est autorisé qu'un copain tienne celle-ci pour les

Une joëlette permet à un enfant à mobilité réduite de participer à une randonnée. Ici, en Finistère.





Usep Loire



enfants n'ayant pas usage de leurs membres supérieurs. Et pour le parcours d'obstacles, pendant que les enfants valides escaladent un tapis et redescendent en faisant une galipette, les enfants en situation de handicap montent un plan incliné avec leur fauteuil. » De son côté, Patrick Morel mentionne une rencontre vélo organisée dans l'Ain. « Nous avons prévu des ateliers de pilotage et de maniabilité destinés à la fois aux enfants à vélo et en fauteuil. En dessinant les parcours, nous avons simplement évité les passages en tout terrain et veillé à ce que le dénivellé positif ne soit pas trop élevé, pour tenir compte de la fatigabilité des élèves en situation de handicap » détaille-t-il.

Ainsi relatées, ces expériences semblent séduisantes et frappées d'une certaine évidence. Mais les adaptations sont-elles toujours réalisables? Clairement non. « Il nous arrive d'échouer à adapter une rencontre de sports collectifs pour un enfant en fauteuil parce qu'il n'existe pas de terrain en dur à proximité. Dans ce cas-là, il n'est plus question d'inclusion, on doit se contenter d'intégration: c'est l'enfant qui va s'adapter, faire ce qu'il peut en fonction de ses possibilités. Le plus souvent, il se retrouve arbitre » relate Delphine Laude. Ce n'est certes pas l'idéal, mais au moins l'enfant en fauteuil est-il présent, au milieu des autres...

Adapter les ateliers sportifs d'une rencontre suppose évidemment que les organisateurs de la rencontre aient été avertis à l'avance par les enseignants de la présence d'enfants

en situation de handicap, et qu'on leur ai précisé la nature de celui-ci. Mais cela ne semble pas encore entré dans les habitudes. « Nous avons beau faire savoir que nous pouvons adapter les rencontres, nous sommes rarement sollicités, à peine une fois par an, se désole Patrick Lablanche délégué Usep de la Loire. Pourtant, lorsque c'est le cas nous travaillons à ces adaptations avec l'enseignant, voire aussi avec l'auxiliaire de vie scolaire. »

COMMUNIQUER

Comment expliquer que les enseignants ayant un élève en situation de handicap dans leur classe ordinaire, ou les enseignants de Clis (Classe pour l'inclusion scolaire) ou d'IME (Institut médico-éducatif), hésitent à se rapprocher des comités Usep organisateurs de rencontres? « Si certains comités Usep ont à cœur de communiquer sur cette thématique du handicap, d'autres ne le font pas suffisamment. Du coup, certains enseignants n'imaginent même pas que cela soit possible et, du coup, s'autocensurent » estime Éric Bernad, adjoint à l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'adaptation et de la scolarité des élèves en situation de handicap dans le Val-de-Marne.

Il est vrai également que ces adaptations sont parfois contraignantes. « Cela nécessite un effort logistique avec du matériel supplémentaire, poursuit le conseiller pédagogique. Par exemple des bandes à coller au sol

pour délimiter un espace de jeu, plutôt que des plots qui ne représentent rien pour certains enfants atteints de troubles des fonctions cognitives et qui, par conséquent, ne "voient" pas la ligne imaginaire entre deux plots. Lors de manifestations de plein air, il peut également être nécessaire d'ouvrir un vestiaire supplémentaire pour certains élèves afin de leur permettre de se reposer, de se réchauffer (car une faible activité physique causée par des troubles moteurs accélère le refroidissement) ou de leur offrir les soins paramédicaux dont ils ont besoin. Il convient également de prévoir un taux d'encadrement plus important pour seconder les enseignants ou les auxiliaires de vie scolaire, afin d'accompagner les élèves aussi bien sur un versant cognitif (répéter et expliciter les consignes pour donner du sens à l'activité) que conatif (rassurer et encourager) ou moteur (suppléer une action motrice). »

Toutefois, cela ne suffit pas à expliquer la frilosité de certains enseignants à inscrire leur classe à une rencontre, notamment dans les établissements spécialisés. « Quand nous avons initié en 2007 les rencontres "Main dans la main", qui associent dès leur préparation en amont une classe ordinaire et une Clis ou des élèves d'un IME, nous avons dû montrer patte blanche, se souvient Céline Fournial, conseillère technique à l'Usep de Essonne. Les Clis et les instituts nous répondaient que nous ne connaissions rien au handicap. On sentait de leur part de l'inquiétude et de la méfiance. Il a fallu du temps pour

► nous faire accepter et reconnaître comme étant légitimes à organiser ces rencontres mixtes. Aujourd'hui, c'est largement gagné ! » Chez les enseignants des classes ordinaires, les inhibitions ne manquent pas non plus. « Par méconnaissance du handicap, un enseignant craint parfois de mettre son élève en danger en le faisant participer à une rencontre sportive. Il faut savoir que la thématique du handicap est extrêmement réduite dans la formation initiale ; et la formation continue, c'est une peau de chagrin ! L'enseignant peut redouter aussi les réactions des enfants valides : son élève ne va-t-il pas être rejeté et stigmatisé s'il fait perdre l'équipe dans laquelle on l'a inclus ? Dans le doute, il préfère alors s'abstenir » remarque Xavier Chigot, enseignant ressource pour l'aide à la scolarisation des élèves handicapés moteurs et conseiller au sein du comité Usep Val-de-Marne (1).

DE L'ÉGALITÉ À L'ÉQUITÉ

Des dispositifs inspirés par la notion de « coopétitivité », et visant à compenser le handicap d'un élève, permettent pourtant de rétablir une certaine égalité des chances et des habiletés dans les rencontres sportives (lire ci-dessous). Plus généralement, la

réponse réside dans une pédagogie différenciée. « Quand on ne se focalise pas sur la différence d'un élève en situation de handicap mais plutôt sur sa singularité et ses besoins spécifiques, la question du handicap ne se pose même plus ! On prend l'enfant là où il en est de ses compétences et de ses possibilités et on s'ajuste. Cette approche est d'ailleurs valable pour tout enfant présentant telle ou telle singularité, qu'il s'agisse d'un handicap ou non » insiste Pascale Mermet-Lavy, conseillère pédagogique ASH (2) et chargée de mission EPS et handicap dans l'Ain. Selon elle, traiter les élèves de manière égalitaire à tout prix, comme c'est généralement le cas à l'école, constitue un handicap à l'inclusion. « À l'Usep, nous voulons promouvoir une éducation physique et sportive équitable, pas égalitaire ! » insiste-t-elle. « La question de l'inclusion suppose que l'on arrête de réfléchir seulement en termes de masse, de groupe, de classe, et que l'on soit aussi capable de prendre en compte les singularités au sein du collectif » ajoute Patrick Morel.



Atelier sarbacane lors d'une rencontre Usep associant une classe d'inclusion scolaire (Clis).

Cette prise en compte des singularités n'est pourtant pas une évidence pour tous, spécialement dans le contexte d'une rencontre sportive. Certains peuvent la voir comme une injustice, considérant que l'on avantage certains élèves par rapport à d'autres, faussant ainsi les règles du jeu et de la compétition (3). « Dans l'immense majorité des rencontres Usep auxquelles j'ai participé avec ma classe, laquelle accueille des élèves présentant des déficiences cognitives et des troubles du comportement, je suis toujours tombée sur des arbitres compréhensifs. Sauf une fois... La collègue enseignante qui arbitrait n'admettait pas le moindre assouplissement des règles. Alors que mes élèves avaient du mal à comprendre la consigne selon laquelle on ne court pas en portant le ballon lors d'un match de hand, elle sifflait en permanence des fautes. Sous prétexte de justice, elle n'a fait que gâcher le plaisir de tous et empêcher le jeu » se souvient avec dépit Marlène Mouillaud, enseignante en Clis à Clermont-Ferrand (4). Le genre d'attitude qui a le don d'agacer Patrick Morel ! « Si certains de mes collègues usépiens viennent se plaindre auprès de moi que les rencontres adaptées perdent de leur enjeu sportif, je leur répondrai que "faire des résultats" n'est sans doute pas notre boulot premier. Ce qui compte pour l'Usep, c'est le résultat éducatif et citoyen, ne l'oublions pas ! » conclut-il. Sans appel. ● ISABELLE GRAVILLON

SOYONS « COOPÉTITIFS » !

Afin de parer au risque d'exclusion de l'enfant en situation de handicap lors d'une rencontre, ou à celui d'une trop grande inégalité entre enfants valides et enfants handicapés, une stratégie existe : la « coopétitivité ». Elle consiste à équilibrer les forces en présence, d'une part en rendant la réalisation d'une tâche plus complexe pour le « dominant » (qui doit faire plus pour réussir), et d'autre part en assouplissant le dispositif pour le « dominé » (en lui permettant de marquer des points plus facilement). Par exemple, dans un match de badminton, l'enfant valide ne pourra marquer un point que sur un smash, tandis que celui en situation de handicap en remportera un dès lors qu'il aura réussi à faire trois échanges. Autre dispositif possible : la course inversée. On fait courir tous les enfants sur une distance donnée, identique pour les valides et ceux qui ont des difficultés de motricité, par exemple dues à une prothèse ou une dyspraxie (1). À l'instant où le premier franchit la ligne, chacun repart dans le sens inverse depuis le point où il était arrivé. Ainsi, ce n'est pas forcément celui qui court le plus vite qui va gagner ! « Ces aménagements offrent l'énorme avantage de maintenir l'incertitude du résultat et donc l'enjeu sportif. Tous les élèves y trouvent leur compte et restent motivés » souligne Patrick Morel, élu Usep chargé du handicap. ● I.G.

(1) Dyspraxie : selon le *Petit Robert*, « terme générique désignant plusieurs troubles apparentés à l'apraxie », laquelle consiste en l'« incapacité d'effectuer des mouvements volontaires adaptés à un but, alors que les fonctions motrices et sensorielles sont normales ».

(1) Co-auteur de *Handicaps et activité physique*, éditions Revue EPS.

(2) ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.

(3) Il est permis de faire le parallèle avec les débats suscités par le souhait de certains athlètes handisport, amputés d'un ou plusieurs membres inférieurs et dotés de « lames » en fibre de carbone, de se mesurer à des champions valides en compétition.

(4) Tout comme Patrick Morel et Pascale Mermet-Lavy, citée plus haut, Marlène Mouillaud est membre du Pôle national Usep sport scolaire et handicap.



Des rencontres exemplaires

Certains comités n'attendent pas la venue « spontanée » d'élèves en situation de handicap à leurs rencontres. Ils sollicitent leur présence et les associent en amont à la préparation d'événements « handi-valides ».

Chaque début d'année, l'Usep **Haute-Garonne** met en contact des classes ordinaires avec des Clis ou des IME. « Nous invitons enseignants et élèves de ces classes à faire connaissance et à échanger régulièrement par l'intermédiaire d'emails ou d'un blog » explique Henri Vasco, délégué départemental. L'Usep propose ensuite la mise en place de l'activité kin-ball dans l'ensemble des classes, si besoin en venant aider les enseignants et animateurs non formés à cette discipline. « Le jour de la rencontre, des équipes mixtes sont constituées, avec trois enfants issus d'une classe ordinaire et un enfant issu d'une Clis ou d'un IME. Ces équipes sont parfaitement homogènes et efficaces, les uns et les autres ayant eu le temps de se découvrir, d'apprivoiser leurs différences respectives, de savoir comment s'entraider et permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même » complète-t-il.

Initiative similaire dans la **Loire**, en partenariat avec des étudiants de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Éspé). « Pendant plusieurs mois, ceux-ci se rendent régulièrement dans des Clis afin de travailler avec les enseignants aux adaptations nécessaires pour que leurs élèves puissent participer à une grande rencontre "mixte" organisée par l'Usep. En partenariat avec l'ASH et le comité handisport, l'Usep encadre ces étudiants et met en place les adaptations en fonction des informations recueillies » raconte Patrick Lablanche, délégué départemental. Un dispositif qui donne aux futurs enseignants l'occasion de se former au handicap.

Dans l'**Essonne**, la rencontre « Main dans la main » existe depuis huit ans. « Une classe ordinaire et une Clis ou un IME travaillent en binôme avant la rencontre. Ils doivent se voir plusieurs fois pour imaginer ensemble un jeu solidaire qu'ils présenteront le jour J. Ce jeu doit être accessible à tous les enfants présents à la rencontre, quel que soit leur handicap. C'est le rôle de l'enseignant de les guider, de les faire s'interroger : est-ce qu'un enfant en fauteuil pourra faire notre jeu ?



Atelier handisport, Usep Loire.

et un enfant déficient visuel ou auditif ? » explique Céline Fournial, conseillère technique. Selon elle, l'expérience acquise lors de ces rencontres spécifiques est précieuse pour adapter ensuite les rencontres Usep ordinaires : « On maîtrise de mieux en mieux le sujet ! Quand ponctuellement nous avons une demande d'un enseignant pour un de ses élèves en situation de handicap, nous savons comment adapter notre matériel et nos barèmes. »

Dans les **Deux-Sèvres**, des initiatives sont prises sur plusieurs rencontres Usep « ordinaires » sur lesquelles sont accueillies chaque année des élèves en situation de handicap. « Avant chacune d'entre elles, nous organisons des réunions de travail entre les enseignants des classes ordinaires et ceux des Clis, afin qu'ils puissent expo-

ser aux autres les besoins respectifs de leurs élèves, afin qu'aucun d'entre eux ne se sente lésé » insiste Renaud Bonnenfant, conseiller pédagogique EPS. D'un côté, tel enseignant en Clis expliquera que ses élèves autistes ont peu d'autonomie affective et donc besoin d'être accompagnés par un adulte pendant l'épreuve. De l'autre, tel enseignant de classe ordinaire demandera que l'on prévoie une manière de motiver ses élèves, par exemple en fixant un temps maximum pour trouver des balises lors d'une course d'orientation.

Au fil de ces différentes expériences, on comprend bien que la réussite d'une rencontre mixte repose sur deux éléments : une solide préparation et une communication franche et ouverte entre tous les partenaires. ● I.G.

UNE ENQUÊTE EN COURS D'ANALYSE

Les comités Usep ont été sollicités en début d'année par l'Observatoire des pratiques pour répondre à une enquête visant à cerner plus précisément toutes leurs actions en faveur du handicap. Les questionnaires en ligne, qui devaient être retournés pour la fin mars, sont actuellement en cours de traitement et une synthèse sera proposée dans le prochain numéro de *En Jeu*, en complément à ce dossier. ●

Se faire accepter, une épreuve en soi

En 2011, l'Usep a soutenu le projet d'Olivier Morel, enseignant d'anglais tétraplégique, de participer au marathon de Paris, poussé et tracté dans son fauteuil par ses deux cousins. Retour sur une aventure qui illustre les difficultés de faire accepter sa différence.

Olivier Morel, comment vous est venue cette idée folle de participer au marathon de Paris, épreuve de masse réservée aux valides ?

Mes deux cousins et moi avons le même âge et fêtons nos anniversaires ensemble. Pour nos 40 ans, nous avons eu envie de nous lancer un défi un peu exceptionnel. Mais quoi ? Ils ont avancé l'idée du marathon de Paris, mi-sérieux, mi dans la plaisanterie. J'ai dit banco ! Nous avons tout organisé, créé une association pour obtenir des subventions publiques, trouvé un sponsor pour l'achat d'un fauteuil et d'une coque spécifiques. Mais il nous restait encore une étape essentielle à franchir : nous inscrire à l'épreuve.

Quel accueil avez-vous reçu ?

La réponse a été immédiate et catégorique : non ! Pour justifier ce refus ont été invoquées des questions de sécurité : nous aurions pu blesser d'autres compétiteurs avec mon fauteuil, pas suffisamment maniable pour être stoppé net en cas d'urgence. Très clairement, cette réponse était motivée par une méconnaissance totale du handicap. Sans doute aussi une forme de paresse, pour ne pas avoir à gérer ce problème particulier.

Vous n'avez pas renoncé pour autant...

Non, j'ai en effet décidé de faire jouer mes relations afin de pouvoir remettre mon dossier à l'organisateur en mains propres. Pas pour obtenir un passe-droit mais pour avoir une chance d'être entendu. J'ai ainsi pu expliquer de vive voix au représentant d'Amateur Sport Organisation le but que je poursuivais à travers ma participation : faire changer le regard des athlètes et du grand public sur les personnes en situation de handicap, montrer que rien ne nous est interdit pour peu que nous puissions compenser notre handicap. J'ai bien insisté sur le fait que je ne me positionnais pas dans une logique compétitive, que ma volonté n'était pas de faire subir une quelconque gêne ou injustice aux autres participants. Il s'agissait simplement pour moi de compenser mon handicap grâce aux quatre jambes de mes cousins ! Et nous avons terminé !

Avez-vous participé depuis à d'autres épreuves sportives réservées à des personnes valides ?

Oui, j'ai fait les 10 km d'Échirolles (Isère), ainsi que le semi-marathon Grenoble-Vizille. À chaque fois c'est le même scénario : d'abord un refus, puis je fais le forcing ! Je fais jouer mes relations, je m'appuie sur ma participation au marathon de Paris et m'arrange pour que mes combats soient



Olivier Morel, tracté par ses deux cousins.

médiatisés. À force de persévérance, les mentalités finiront bien par évoluer ! D'ailleurs, cette année, les organisateurs de la Foulée blanche, la grande manifestation de ski de fond à laquelle je m'étais inscrit (1), m'ont convié à une réunion préparatoire afin de s'enquérir de la meilleure manière de bien accueillir les personnes en situation de handicap.

Vous n'êtes donc pas près de renoncer ?

Sûrement pas. La philosophie inclusive, portée par la loi de 2005, est de permettre aux personnes en situation de handicap de « faire avec les autres », pas de les exclure ni de les isoler. J'y tiens énormément et je pratique tous les jours l'inclusion en exerçant mon métier d'enseignant. Nous sommes des citoyens à part entière, malgré nos déficiences. Alors pourquoi ne pas le montrer, y compris lors d'épreuves sportives ? ● I.G.

(1) L'édition 2015 a finalement été annulée par manque d'enneigement. Précisons par ailleurs qu'Olivier Morel habite Grenoble.

DES OUTILS POUR ADAPTER LES RENCONTRES

La nouvelle version, sous forme numérique, de la mallette « sport scolaire et handicap » de l'Usep est prête (1). Elle est conçue comme une boîte à idées où puiser pour adapter des rencontres, grâce à la mutualisation d'expériences menées sur tout le territoire. Mais attention, il ne s'agit pas de solutions clé en main. « Par nature, les réponses ne peuvent être préfabriquées mais seulement conçues au cas par cas, en fonction des situations rencontrées, avec énormément de souplesse. Ainsi, il faut parfois savoir renoncer à une activité qu'on ne parvient pas à adapter pour tel handicap, et en choisir une plus accessible » explique Patrick Morel, qui a supervisé la réalisation de la mallette avec le Pôle handicap de l'Usep.

Autre ressource : l'ouvrage *Handicaps et activité physique* paru en 2014 aux éditions EPS et réalisé en collaboration avec l'Usep,

l'UNSS, la Fédération française handisport et la Fédération française de sport adapté (2). Cet opus très complet propose des repères sur les handicaps moteur, visuel, auditif et mental, ainsi que des conseils pour mener une démarche d'adaptation efficace. Quelles questions se posent au départ ? Sur quelles variables agir : les règles, le matériel, la relation à l'autre, le temps, l'espace ? De la réflexion et du pratique ! ●

(1) Téléchargeable sur www.u-s-e-p.org

(2) Par Thierry Bourgoïn, Xavier Chigot, Florence Guyard Bouteiller et Stéphanie Lentz, 197 pages, 29 €. (www.revue-eps.com)

